



# Les Mesneux Le mag

Mars 2024

N° 81

## Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Ce premier bulletin de l'année 2024 est l'occasion de faire le point sur l'aboutissement ou la continuité des projets pour lesquels notre commune s'est impliquée depuis plusieurs années.

L'aménagement de la deuxième **zone artisanale** devrait démarrer cette année puisque les fouilles archéologiques sont terminées et que le permis d'aménager a été accepté par les services de l'urbanisme. Cependant, ce dossier est géré par la Chambre de Commerce, qui est propriétaire du foncier, qui mène à bien cet aménagement mais qui est toujours en attente du diagnostic archéologique.

Le projet de construction du **bâtiment scolaire et périscolaire** évolue et grâce aux fonds européens promis par la région Grand Est, notre école sera une réalisation exemplaire présentant des performances énergétiques et environnementales allant bien au-delà de la réglementation en vigueur.

Les travaux sur l'**église** devraient se terminer cet été et nous organiserons, au dernier trimestre, une présentation des réalisations en présence des donateurs du village qui nous ont apporté leur soutien financier par le biais de la fondation du patrimoine.

La **rénovation énergétique** est un enjeu prioritaire de nos actions car certains de nos bâtiments municipaux sont de réelles passoires thermiques. Aussi nous avons conventionné avec SEM AGENCIA pour bénéficier de leur conseil en énergie partagée. Cette convention comprend un inventaire de notre patrimoine communal existant, un accompagnement dans la mise en œuvre d'une politique énergétique maîtrisée et un plan d'actions préconisées.

Le **budget** sera voté le 25 mars prochain et vous sera présenté dans le prochain bulletin. C'est toujours un moment important car il demande un travail de gestion très rigoureux dans un contexte difficile et exigeant où les subventions de l'Etat se raréfient et où les besoins en termes d'investissement sont nombreux.

L'**hiver** se termine et s'il n'est pas trop rigoureux, le froid et la neige sont venus nous surprendre au mois de janvier. Je remercie, vivement, les agents municipaux qui étaient sur le pont très tôt pour déblayer les voiries et saler nos routes afin de permettre à chacune et chacun d'entre vous de pouvoir circuler sans trop d'inconvénients.

En attendant les événements festifs prévus au cours de cette année, je voudrais remercier les **associations** pour les moments de convivialité qu'elles ont mis en place durant l'année 2023. Elles sont le socle de ces réussites avec l'engagement de tous leurs bénévoles.

Bonne lecture à toutes et à tous,

Anny DESSOY



Restez informé avec PANNEAUPOCKET  
Téléchargez l'application sur votre smartphone

## Le projet scolaire

Depuis la validation, par le comité de pilotage, des plans de notre future école présentés lors d'un conseil d'école, nous avons évolué vers la construction d'un bâtiment labellisé « Passivhaus ».

En effet, afin d'accélérer la transition écologique et répondre à l'urgence climatique, la région Grand Est, dans le cadre des fonds européens, souhaite promouvoir les projets visant l'efficacité énergétique des bâtiments. Nous avons la promesse d'une subvention importante si notre projet est exemplaire et justifie d'une labellisation bâtiment passif « Passivhaus ».

Cette labellisation est un gage d'excellence énergétique et écologique pour un bâtiment agréable, aussi confortable l'hiver que l'été.

Le bâtiment passif repose sur un concept de construction très basse consommation, basé sur l'utilisation de l'apport de chaleur passive du soleil, sur une très forte isolation (murs, fenêtres...), sur l'absence de ponts thermiques, sur une grande étanchéité à l'air ainsi que sur le contrôle de la ventilation.

En plus de permettre ce haut niveau de confort à la fois pendant les mois chauds et froids, un bâtiment passif permet de réaliser des économies d'énergie allant jusqu'à 90% par rapport à un bâtiment classique avec des coûts de construction raisonnables.

Lors d'une réunion le 4 mars dernier, l'architecte et le bureau d'étude spécialisé dans ce type de labellisation nous ont fait part des modifications et des pistes d'optimisation à apporter à notre projet comme par exemple une :

- meilleure orientation du bâtiment (pivoter le projet de 45° dans le but d'optimiser les apports solaires en hiver),
- performance des ouvrants (en prenant des menuiseries plus performantes avec triple vitrage),
- meilleure répartition des surfaces vitrées (apport solaire complémentaire en hiver tout en assurant le confort d'été),
- modulation des débits de ventilation dans les salles (pour assurer une bonne qualité de l'air),
- performance de la production d'eau chaude sanitaire.

L'ensemble de ces améliorations permettra également de réduire assez drastiquement le système de chauffage à mettre en place.

Le conseil municipal reste soucieux de construire un bâtiment agréable et confortable pour le bien-être de nos enfants, tout en favorisant les mesures en matière d'efficacité énergétique, le respect de l'environnement et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

AD



## Sécurité dans le village

Le **panneau 30** régleme[n]te bon nombre des agglomérations empruntées par les conducteurs. Dans le village, il encadre la **limitation de vitesse** dans une zone prédéfinie et concerne l'ensemble des usagers. Impossible de passer à côté de ce **panneau de signalisation routière**, tant sa présence est croissante !

A ces pratiques de circulation, il est important à nouveau de rappeler « le respect de la priorité à droite », les sens interdits et bien naturellement les panneaux STOP.

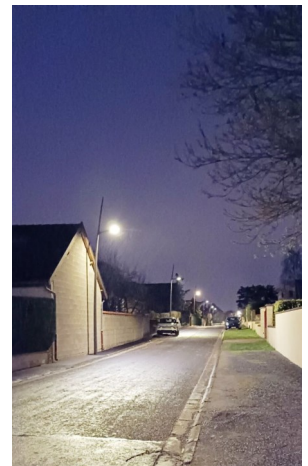
N'oublions pas que la place est une zone de rencontre, limitation de vitesse à **20 km/h**.

Pour les rebelles à ces mesures, la Gendarmerie nationale est présente dans notre commune.

## Rue de Sacy

Rue de Sacy, les travaux de réhabilitation du système d'éclairage public, prévus par le Grand Reims, sont maintenant terminés. La réception des travaux a eu lieu. Fini les poteaux béton, l'éclairage est de meilleure qualité et surtout la consommation d'électricité sera moindre.

Une grande partie du village est maintenant dotée en éclairage Led. Il ne reste plus que les anciennes rues à équiper avec la technologie Led.



# Les Mesneux : classement au palmarès 2024 des Villes et Villages où il fait bon vivre

- Position au niveau national : 4403/34808
- Position parmi les communes de 500-2000 h : 900/11128
- Position au niveau départemental : 26/611
- Position parmi les communes de 500-2000 h : 10/131

Les Mesneux est éligible au label Villes et Villages où il fait bon vivre  
Note moyenne 3,6/5

La méthodologie en résumé <https://www.villesetvillagesouilfaitbonvivre.com/>

Le palmarès Villes et Villages où il fait bon vivre est le plus grand palmarès des communes en France.

Pour l'édition 2024, le palmarès couvre **34 808 communes** de France métropolitaine.

Chaque commune est analysée sur **187 critères** (voir liste des critères dans la note méthodologique officielle).

Ces 187 critères sont répartis dans **11 catégories** : qualité de vie, sécurité, finances et impôts locaux, santé, transports, commerces et services, protection de l'environnement, éducation, solidarité, sports et loisirs, attractivité immobilière.

### 8 nouveaux critères ont été ajoutés :

- 7 concernant les finances et les impôts locaux (taxe foncière sur le bâti et le non bâti, part de ménages imposés, dépenses d'équipement par habitant et évolution dans le temps, épargne brute par habitant et évolution dans le temps)
- 1 concernant la protection de l'environnement (émissions totales de gaz à effet de serre par habitant)

Tous les critères proviennent de sources officielles (aucun élément déclaratif). Les données ont été mises à jour avec les dernières disponibles. Chaque critère (sauf 3 exceptions) permet à une commune d'obtenir 0, 25, 50, 75 ou 100 points.

Le nombre de points attribué dépend de bornes d'attribution qui reposent sur :

- un temps de trajet par la route tenant compte de conditions moyennes de trafic
- un écart à la valeur minimale parmi les communes avec un nombre d'habitants équivalent
- ou une distance à vol d'oiseau (uniquement pour le critère des sites SEVESO)

Une commune possède un nombre de points pour chaque critère. Les points obtenus pour les critères dans une même catégorie sont additionnés. Le résultat est appelé PC (Point pour la Catégorie). Chaque commune possède 11 PC.

Ces PC sont ensuite pondérés selon l'ordre d'importance des catégories, qui est déterminé par les Français consultés par plusieurs sondages « OpinionWay » depuis 2017. Le dernier sondage date d'octobre 2023. Les PC pondérés sont appelés PCP (Points pour la Catégorie Pondérés). Une commune possède 11 PCP. Puis, pour chaque commune, tous les PCP sont additionnés. Ce résultat est appelé TD (Total Définitif).

Les communes sont comparées entre elles à partir du TD. Plus le TD est élevé, plus la commune obtient des points de façon uniforme entre les catégories, mieux elle est classée dans le palmarès.

Chaque commune est classée parmi toutes les communes de France, de son département et selon son nombre d'habitants (strate de population) au niveau national et départemental : 4 positions sont ainsi établies.

## Opération cartouches d'encre



La CAPE (Chouette Association des Parents d'élèves) des Mesneux met en place un système de recyclage des cartouches de vos imprimantes jet d'encre (le recyclage des toners n'est pas possible).

Elles seront ensuite revendues pour financer divers projets pédagogiques de notre école.

Vous en avez ?

Plutôt que de les jeter, vous pourrez les déposer dans le bac mis à disposition à l'entrée de la mairie, vous contribuerez au financement d'un moment agréable pour nos enfants du village !





## Les bénévoles de fin d'année

Tous les habitants de notre commune ayant participé à la mise en place des illuminations de Noël et à l'animation des chalets se sont retrouvés lundi 29 janvier autour d'une galette des rois.

La commune les remercie pour avoir décoré et animé le village pendant la fin d'année.

## Arrêts sur images, le village en fin d'année



Le concert de fin d'année



Le Noël des enfants par le Comité des fêtes



Le spectacle de fin d'année des enfants de l'école



Le marché de Noël des enfants de l'école



Le Père Noël chez les maternelles



Les vœux du Maire

Cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) offre aux propriétaires l'opportunité de rénover leurs logements grâce à des aides financières exceptionnelles et à un accompagnement personnalisé.

### 1) Pour quels logements ?

Les logements du parc privé, maisons ou appartements, ayant plus de 15 ans et situés dans une des communes de la Communauté Urbaine

### 2) Pour qui ?

Les propriétaires qui occupent leur logement ou qui louent leur logement ou qui souhaitent remettre sur le marché un logement vacant.

### 3) Pour quels travaux ?

- économie d'énergie : isolation, ventilation, chauffage...
- maintien à domicile et adaptation du logement pour les personnes âgées ou handicapées,
- remise aux normes d'un logement ancien ou dégradé et rénovation pour louer.

### 4) Quelles sont ces aides ?

Les aides financières de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), subventions de 25% à 60% du montant hors taxe des travaux éligibles et une prime complémentaire versée par le Grand Reims.

Une réforme nationale, fin 2023, nécessite de revoir le cadre de l'OPAH pour 2024, à savoir : une réforme des aides de l'ANAH pour toutes les catégories de revenus et une volonté du Grand Reims de faire évoluer ses aides propres en augmentant le nombre de rénovations énergétiques, en ciblant mieux les classes moyennes et en renforçant le conseil et la communication aux habitants.

Pour toutes précisions, une permanence est ouverte à :

**La Maison de l'Habitat**, 33 rue Cérès à Reims  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

N° vert 0 800 77 29 30 [opah.grandreims@soliha.fr](mailto:opah.grandreims@soliha.fr) (appel et service gratuits)

## REIMS BUSINESS : des services et des aides à votre disposition

Vous êtes une entreprise du Grand Reims ou vous souhaitez vous y installer, consultez le portail REIMS BUSINESS du Grand Reims et retrouvez toutes les informations essentielles pour concrétiser vos projets : recherche foncière ou immobilière, investissements, transition écologique, mobilités... toutes les informations utiles pour réussir vos projets.

Le Grand Reims et ses partenaires vous accompagnent dans toutes les thématiques de la vie de votre entreprise.

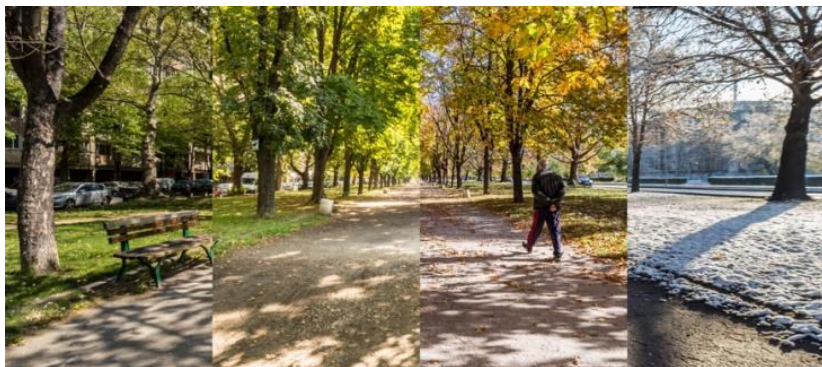
Si vous souhaitez avoir plus d'informations, vous pouvez consulter le site du Grand Reims :  
[reimsbusiness@grandreims.fr](mailto:reimsbusiness@grandreims.fr)

### Contact

Direction du développement économique, du commerce et de l'enseignement supérieur  
5 rue des Marmouzets - CS 80036 - 51722 REIMS CEDEX  
Téléphone : 03 26 77 87 50



## Pourquoi les saisons météorologiques diffèrent-elles des saisons astronomiques ?



Si les saisons astronomiques ou calendaires débutent avec les équinoxes (printemps et automne) et les solstices (été et hiver), en météorologie, elles débutent plus tôt et correspondent à des périodes de trois mois pleins (voir les dates ci-dessous). Pourquoi un tel décalage ?

Si l'automne calendaire débute cette année ce samedi 23 septembre, pour les météorologues il commence le 1<sup>er</sup> septembre. Quelques explications sur cette différence.

Prenons d'ailleurs l'été comme exemple. En météorologie, l'été correspond à la période de l'année la plus chaude. La durée d'ensoleillement maximale se situe autour du solstice d'été (20 ou 21 juin). Mais en raison de l'inertie de l'atmosphère, ce n'est qu'environ trois semaines plus tard que la température moyenne est généralement à son maximum, c'est-à-dire à la mi-juillet. On considère que ce moment correspond au milieu de l'été. Ainsi, en météorologie, l'été commence début juin et s'achève fin août.

Avec le même raisonnement, l'ensoleillement est minimal au solstice d'hiver (21 ou 22 décembre). Mais avec l'inertie de l'atmosphère, le pic de l'hiver se situe plutôt mi-janvier. Ainsi l'hiver météorologique commence début décembre et s'achève fin février.

Dans l'hémisphère Nord, la plupart des pays ont adopté cette règle et les saisons météorologiques sont ainsi les suivantes :

- printemps : du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai (mars, avril et mai) ;
- été : du 1<sup>er</sup> juin au 31 août (juin, juillet et août) ;
- automne : du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre (septembre, octobre et novembre) ;
- hiver : du 1<sup>er</sup> décembre au 28 ou 29 février (décembre, janvier et février).

Les saisons sont inversées dans l'hémisphère Sud.

*Détails pour chaque saison, avec graphiques de températures et précipitations sur :*

<https://meteofrance.com/magazine/meteo-questions/pourquoi-les-saisons-meteorologiques-different-elles-des-saisons-astronomiques>

GL (Source météo France)



## La taxe « abri de jardin » en 2024

La taxe d'aménagement est due pour toute construction de plus de 5 m<sup>2</sup> dont la hauteur sous plafond est d'au moins 1,80 m. Cette taxe, plus connue sous le nom de « taxe abri de jardin » ou « taxe poulailler », augmente une nouvelle fois en 2024.

Simple remise à outils, véritable atelier ou garage secondaire, la taxe d'aménagement est due même si la construction ne repose pas sur des fondations. Elle s'applique donc aussi aux abris de jardins démontables.

### Une hausse de 3,39% en 2024

La taxe d'aménagement est calculée à partir de la surface de l'abri de jardin, multipliée par un montant forfaitaire revalorisé chaque année en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction. Pour 2024, la revalorisation de l'indice est de 3,39% mais le montant forfaitaire définitif n'a pas encore été fixé par arrêté. Selon nos calculs, il devrait être porté de 1004 à 1 038 euros en Île-de-France, et de 886 à 916 euros dans les autres régions.

La taxe d'aménagement n'est à payer qu'une seule fois, en une seule échéance si son montant est inférieur à 1 500 euros et en deux fois si elle dépasse ce montant.

Source Le Particulier  
(semaine du 2 février 2024)



## Le permis numérique arrive

Expérimenté depuis mai 2023 dans trois départements, le permis de conduire dématérialisé s'étend à toute la France à compter du 14 février 2024. Il est disponible via l'application France Identité, dont la généralisation est confirmée par le ministère de l'Intérieur.

Depuis le 14 février, vous avez la possibilité d'enregistrer votre permis de conduire dans l'application France Identité et de le présenter dans sa version dématérialisée lors de tout contrôle routier. Une version qui sera également acceptée prochainement pour les locations de véhicules, précise un communiqué du ministère de l'Intérieur.

Notez que le permis numérique **ne remplace pas le permis physique** mais vient en complément.

Le permis numérique requiert une installation via l'application [France Identité](#) (sur Android ou iOS) :

- > une fois l'application installée, la première étape est de charger votre identité numérique dans l'application de sorte que votre CNI apparaisse à l'écran : suivez la procédure indiquée pour l'importation de votre identité numérique. L'importation des données de votre CNI se fait par la lecture sans contact de la puce de la carte par le téléphone (via le protocole NFC) ;
- > munissez-vous de votre permis de conduire : les 2 types de permis (rose à trois volets ou format carte bancaire) sont acceptés pour passer en version dématérialisée ;
- > allez sur le site [Mes points Permis](#) pour y faire la demande de RIR (relevé d'information restreint) ;
- > le RIR comporte un QR Code : scannez ce QR Code dans l'application et vous obtenez votre permis numérique dans l'application !

**Attention** : vous devez détenir une **carte d'identité physique au nouveau format** (format carte bancaire délivré depuis 2021) pour pouvoir utiliser France Identité.

**Rappel** : depuis septembre 2013, le permis rose cartonné à trois volets n'existe plus. Il a été remplacé par un titre au format carte de crédit, sécurisé (avec une puce électronique) et harmonisé au niveau européen.

Mais ce titre de conduite reste valable **jusqu'au 19 janvier 2033**.

Consultez la fiche de [Service-Public.fr](#) : [Doit-on remplacer son permis de conduire rose cartonné par un nouveau modèle ?](#)

### Qu'est-ce que France Identité ?

[France Identité](#) est une application gratuite et facultative mise en place par le Gouvernement afin de proposer aux Français des services de justification d'identité numérique et de simplifier leurs usages.

À compter du 14 février 2024, l'application devient disponible pour **toutes les personnes possédant la carte d'identité nouveau format** (format carte bancaire).

France Identité permet notamment :

- > de générer un justificatif d'identité à usage unique, alternative à la photocopie d'identité. Ce service permet de produire des justificatifs signés électroniquement pour prouver son identité et éviter les fraudes ;
- > de s'authentifier sur FranceConnect : vous pouvez vous connecter avec votre carte d'identité pour avoir accès à tous les services de FranceConnect.

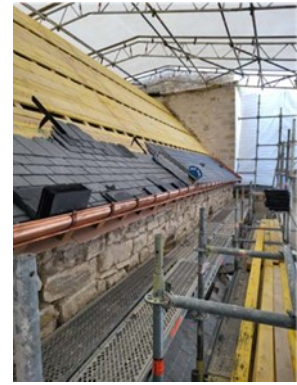
**À noter** : pour accéder à l'application France Identité, vous devez :

- posséder la nouvelle carte d'identité au format carte bancaire ;
- être majeur ;
- avoir un smartphone doté de la fonction NFC (qui permet le paiement sans contact) et détenir au minimum un smartphone tournant sur le logiciel Android 8 ou un iPhone ayant au minimum iOS 16.



# Restauration de l'église Saint Remi, suite (automne-hiver 23-24)

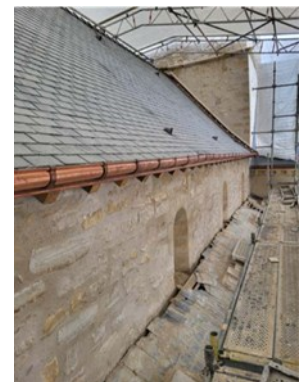
## Restauration de la toiture et des maçonneries de la nef



La charpente de la nef a été entièrement révisée. L'ensemble des chevrons anciens a été déposé et remplacé par des chevrons neufs. Leurs dimensions et leurs déformations ne permettaient pas leur conservation.

Pose des voliges, des ardoises et des gouttières sur le versant sud de la nef.

L'ensemble des enduits du gouttereau sud a été piqueté et les joints ouverts.



Détail de la restauration des baies  
Étaie d'une baie cintrée dont une partie a été déposée,  
Repose effective des pierres neuves et taillées et rejointoiement,  
Le vitrail sera nettoyé et les calfeutrements repris.

Réalisation des enduits pierre du gouttereau sud de la nef.

## Restauration du pignon de la façade occidentale



Chapeau en ciment du pignon de la façade occidentale avant et après démontage en attente d'être purgé et repris en pierre de taille. Les rampants sont constitués de lauzes supposées très anciennes.

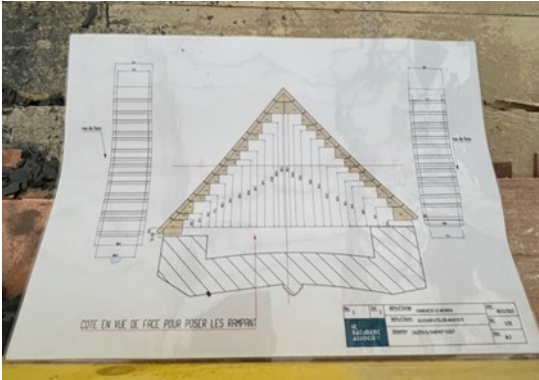
Révision et confortement du pignon ouest afin de préparer la pose des blocs de pierre de taille formant la couverture.

**J'APPORTE MON SOUTIEN A LA RESTAURATION  
DE L'EGLISE SAINT REMI DE LES MESNEUX**  
sur le site internet [www.fondation-patrimoine.org/61671](http://www.fondation-patrimoine.org/61671)  
Rappel : si je fais un don je peux bénéficier d'une réduction d'impôt





Pose des pierres neuves formant le couverture du pignon occidental, puis scellement effectif, coulage complémentaire et rejointoiement en cours.



Calepin de la reprise en pierre de taille



Vue de l'ensemble du chantier

### Restauration des gouttereaux des collatéraux et des contreforts



Vues de détails des parements dégagés du gouttereau du collatéral Nord. Les moellons ne tiennent plus. Les enduits se désagrègent et rendent nécessaire la reprise complète des parements affaiblis.



Contreforts purgés. Les fourrures sont maintenues et vont être habillées par les pierres taillées posées en pénétration dans le mur gouttereau.



Pierres taillées en attente de repose au niveau des contreforts purgés épaulant les gouttereaux des collatéraux Nord et Sud.



Habillage d'un contrefort terminé (collatéral Sud)



Bas-relief du collatéral Nord entièrement dégradé

Dans l'éventualité d'une restauration de ce bas-relief, nous recherchons d'éventuels anciens documents et/ou photos que des habitants de Les Mesneux pourraient posséder dans leurs archives familiales.

## La page littérature

Un extrait de la comédie de William Shakespeare (1564-1616)  
 « Comme il vous plaira » (*As you like it*, 1599).  
 [Traduction de Victor Bourgy, éditions Robert Laffont, collection Bouquins]



Acte II, scène 7 : l'ancien duc (en exil) s'adresse à Jacques, un seigneur de sa suite, qui lui répond en philosophant ; c'est le (plus ou moins) célèbre monologue « *All the world's a stage* ».

L'ANCIEN DUC – Tu vois, nous ne sommes pas les seuls infortunés.  
 Dans ce théâtre immense qu'est l'univers se donnent  
 D'autres spectacles, et plus attristants, que la scène  
 Où nous jouons.

JACQUES – Le monde entier est un théâtre  
 Où tous – les hommes, les femmes – sont de simples acteurs.  
 Ils y ont leurs entrées, leurs sorties, et chacun  
 Joue bon nombre de rôles dans sa vie, et les actes  
 Y délimitent sept âges. D'abord le nourrisson  
 Qui vagit et vomit, dans les bras d'une nounou.  
 Puis, l'écolier geignard – face luisante le matin,  
 Cartable au dos – qui traîne, lent comme l'escargot,  
 Jusqu'à l'école. Ensuite, l'amoureux qui soupire  
 Tel un soufflet de forge et d'une triste ballade  
 Chante le sourcil de sa maîtresse. Vient le soldat –  
 Plein de jurons étranges, barbu comme léopard,  
 Jaloux de son honneur, vif, prompt à la querelle –  
 Qui s'en va conquérir cette chimère qu'est la gloire  
 Jusque dans la gueule du canon. Puis c'est le juge –  
 Ventre bien arrondi, doublé de bon chapon,  
 L'œil sévère et la barbe en forme et bien taillée,  
 Plein de sages dictons, d'exemples rabâchés –  
 Et tel, il joue son rôle. Le sixième âge figure  
 Le vieillard de la farce, tout maigre et en pantoufles,  
 Sur le nez : les bésicles, au côté : l'escarcelle ;  
 Ses chausses d'adolescent, bien conservées, ballottent  
 Sur son maigre mollet, et sa voix mâle et forte,  
 Retrouvant le fausset du gamin, a le timbre  
 Flûté et chevrotant. Le tout dernier tableau,  
 Qui clôt cette chronique étrange et mouvementée,  
 C'est la retombée en enfance, l'oubli total –  
 Sans dents, sans yeux, sans goût, sans rien du tout.

– o – O – o – O – o – O – o –

*Suggestions de lectures :*



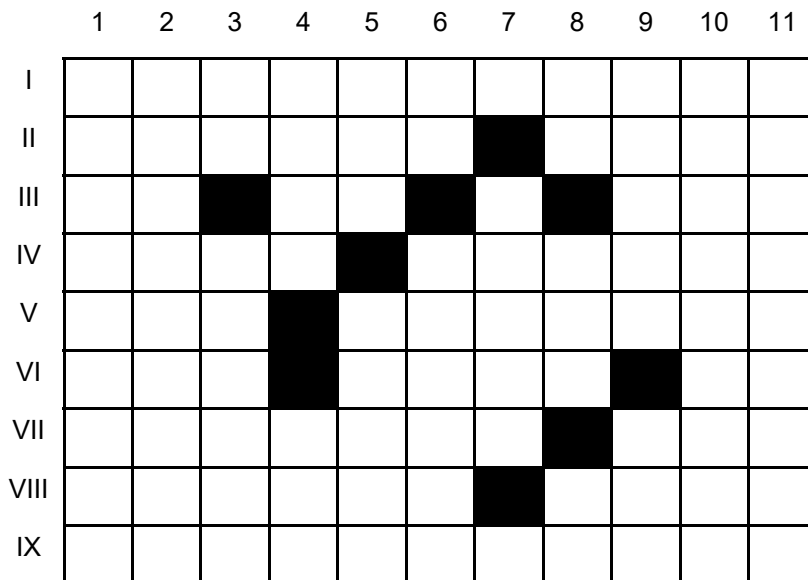
Peter May, *Quarantaine* [policier, histoire (prémonitoire) d'une épidémie ; noir mais réaliste]

Jon Kalman Stefansson, *Asta* [magnifique, comme la plupart des livres de cet auteur islandais]

Annie Ernaux [prix Nobel de littérature 2022 pour l'ensemble de son œuvre], *Les années* (par exemple)

Sylvain Tesson, *La panthère des neiges*

# Les mots croisés de Guy



*Horizontalement :*

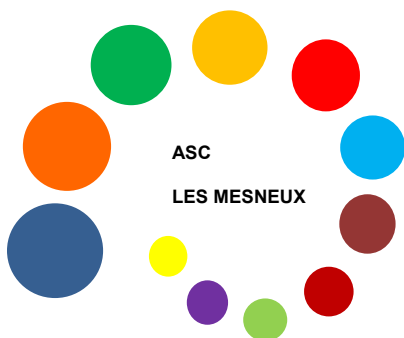
- I- Auteur.
- II- Hauteur – Adverbe.
- III- Élément 37 – États-Unis ou Europe – 151.
- IV- Premier – Jouet.
- V- Vieil allemand renversé – Pièce de l'auteur.
- VI- Station de radio – Montaigne et La Boétie – C'est-à-dire.
- VII- Pièce de l'auteur – Repos.
- VIII- Indocile – Régis... ou Richard.
- XI- Auteurs.

*Solution de la grille du n° 80*

*Verticalement :*

- 1- Patrie de l'auteur.
- 2- Reconnaître l'aptitude.
- 3- Possède – Dérivé du pétrole.
- 4- Peintre – De bas en haut : vieille amie.
- 5- Choisi - Uréna du Brésil.
- 6- Pronom – Pièce de l'auteur.
- 7- Matière de fac.
- 8- Conjonction – Chaîne de télé – Sentier.
- 9- Relie deux piles – Sol de cailloux.
- 10- Othello pour Adama Diop par exemple.
- 11- Qualificatifs.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I	P	L	A	C	E	D	E	R	L	O	N
II	O	E	N	O	L	O	G	I	Q	U	E
III	R	A	T	E	A	U		V		T	B
IV	T	R	I		N	C	A	A		I	U
V	E		C		C	H	A	G	A	L	L
VI	M	O	I	R	E	E		E	L	L	E
VII	A	S	P	E		S	A	S		E	U
VIII	R	E	A	I	T		R		S	E	S
IX	S	E	I	N	E	E	T	O	I	S	E



## ASC – Les Mesneux *Musculation*

A partir du mois de mai, l'ASC va expérimenter l'ouverture de la salle de Musculation en libre-service, tous les jours de 7 h à 20 h 30.

Pour assurer le bon fonctionnement de cette expérience, les adhérents devront signer une charte de bonne conduite : pas de présence seul dans la salle, tenue appropriée, respect du matériel, etc.

- Pour les adhérents actuels, il n'y aura aucun supplément à payer pour cette saison.

- Pour les nouveaux, nous demanderons une cotisation forfaitaire de 30 € pour les 4 mois : mai, juin, juillet, août (une assurance individuelle accidents est recommandée).

Si l'expérience est satisfaisante (des contrôles seront effectués), ce fonctionnement sera reconduit dès septembre (moyennant évidemment une cotisation réévaluée).

Renseignements : [herve.messien@outlook.fr](mailto:herve.messien@outlook.fr) ou [herve.le-bot@wanadoo.fr](mailto:herve.le-bot@wanadoo.fr)



## Le coin des gourmands

Sur la place de la mairie

Le volailler stationne régulièrement sur la place, le vendredi à 10h30  
« Rillettes », poulet, poularde, coq (entier ou coupé en deux) **sont à commander**  
E.A.R.L. Petit — tél.: **03.24.30.44.26**

Le 4<sup>ème</sup> **mercredi** de chaque mois, un commerçant cuisine sur place de la paëlla  
« Paëlla Gourmande », recette familiale, faite maison  
Il est préférable de commander au **06.65.78.29.92**

**Tous les VENDREDIS soir de 18h30 à 20h30**, Jeanne fait escale sur la place  
Ne manquez rien... ses burgers, ses frites, du frais et du fait maison  
« Chez Jeanne » tél.: **07.67.86.63.02**

## Les élections en 2024

Les élections européennes de 2024 en France se tiennent le **dimanche 9 juin 2024** afin d'élire les **81 eurodéputés** représentant la France au Parlement européen.



Les députés français du Parlement européen sont élus au scrutin proportionnel plurinominal avec listes fermées et seuil électoral de 5 % des suffrages exprimés dans une unique circonscription nationale. Les sièges sont répartis selon la méthode de la plus forte moyenne.

## Inscriptions scolaires



Pour la rentrée scolaire 2024/2025, les nouvelles inscriptions se feront auprès du secrétariat de mairie du **2 au 19 avril 2024**.

Les enfants actuellement scolarisés aux Mesneux seront automatiquement inscrits pour la prochaine rentrée.

Pour le périscolaire, les dossiers d'inscription seront disponibles à partir du **3 juin 2024** et devront être retournés à la mairie avant le **5 juillet**.

## Evénements

Chasse aux œufs, **samedi 6 avril**

Cérémonie du 8 mai, RV **mercredi 8 mai à 11h30** au monument aux morts

Fête patronale les **18-19-20 mai**

Elections européennes, le **dimanche 9 juin de 8h à 18h**

Brocante, le **dimanche 9 juin**

## État civil

Naissance :

Zéphir COSTA, le 18 janvier 2024

Mariage :

Valérie PROUILLET et Philippe TINGRY, le 25 novembre 2023

Décès :

Fernande DEQUIDT, née FONTAINE, le 5 décembre 2024

Thibault CHARLIER, le 23 janvier 2024

— o — O — o — O — o — O — o —

Une erreur s'est glissée dans le prénom de M. TASDELEN pour le mariage de :  
Léa BAUDRY et Mavzer TASDELEN, le 15 juillet 2023

### La Mairie

Place de la Mairie

TÉLÉPHONE :  
03 26 36 55 98

### Réception du public :

Lundi-mardi-mercredi  
jeudi-vendredi  
de 14 h à 18 h

### Agence Postale :

Place de la Mairie

03 26 82 89 53

La semaine : 16 h à 19 h

Samedi : 9 h 30 à 12 h

Directeur de la publication :

Anny DESSOY

Des informations  
ponctuelles se  
trouvent sur le site  
de la commune.

Adresse du site :

mairie-lesmesneux.fr

Adresses utiles :

asclesmesneux.fr

grandreims.fr